

LA DYNAMIQUE DE LA VITICULTURE EN ZONES PERIURBAINES ETUDE COMPARATIVE ENTRE ATHENES ET MONTPELLIER¹

Sofia NIKOLAÏDOU²

Anne-Marie JOUVE³

Théodosia ANTHOPOULOU⁴

RÉSUMÉ

Cette communication aborde les questions du devenir des agricultures périurbaines et de leur contribution au développement durable des villes à travers la viticulture, spécialisation historique de beaucoup de régions méditerranéennes, ayant acquis une forte réputation viti-vinicole mais menacée par une très forte pression de l'urbanisation, particulièrement sur le littoral.

Ces territoires périurbains du littoral méditerranéen connaissent une dynamique démographique soutenue, un développement important des infrastructures de communication et de tourisme et une concentration d'activités économiques non agricoles qui ont comme conséquences: une augmentation des prix des terres, le morcellement du foncier, la diminution des terres agricoles, l'augmentation de la pluriactivité et l'incitation de stratégies spéculatives, ayant comme risque la disparition de leurs vignobles emblématiques.

L'analyse est menée à partir de deux cas concrets, dans la plaine de Messogheia, à l'est d'Athènes, et autour de l'agglomération de Montpellier. Elle étudie les capacités de résistance (performances) et les formes d'adaptation de la viticulture face aux mutations socio-économiques et spatiales des zones d'étude, qui restent encore (pour combien de temps ?) relativement agricoles et rurales (paysage de vignobles et d'oliviers, densités faibles).

L'objectif est de faire ressortir des points importants concernant les dynamiques de la viticulture périurbaine et leur diversité dans les deux territoires :

- Sur le plan agricole : transformations des exploitations viticoles et valorisation des productions agricoles (innovations, diversification, production de qualité, dynamisme des caves) ;
- A propos de l'environnement institutionnel et social (politiques agri-urbaines et projets de territoire locaux, engagement politique et implication des agriculteurs).

Mots-clé: viticulture ; territoire périurbain ; valorisation des produits agricoles ; paysages ruraux ; identité ; patrimoine ; Athènes ; Montpellier

¹ Communication présentée au Colloque international "Les agricultures périurbaines: un enjeu pour la ville. Vers des projets de territoires". Nanterre, 10, 11, 12 octobre 2007

² Université Technique Nationale d'Athènes (NTUA), Département d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire

³ Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier/CIHEAM

⁴ Université de Panteion, Athènes

INTRODUCTION

Sur le littoral méditerranéen, caractérisé par une très forte pression de l'urbanisation, les démarches d'aménagement concerté entre le rural et l'urbain autour des grandes agglomérations sont encore peu fréquentes, voire inexistantes.

Pourtant les cultures traditionnelles, telle que la vigne, qui portent des valeurs culturelles, symboliques et historiques, répondent bien au besoin de paysage et d'identité des urbains et pourraient s'intégrer dans des projets agro-territoriaux. D'autant plus que l'activité viti-vinicole est rémunératrice, bien que menacée par des crises récurrentes.

La communication présentée ici étudie les dynamiques de la viticulture sous pression de la périurbanité à partir de deux cas concrets, à proximité des villes d'Athènes et de Montpellier. Les deux situations sont relativement comparables par l'ancienneté de la spécialisation viticole et la force de la pression urbaine, mais différentes sur le plan des politiques d'aménagement agri-territorial mises en œuvre.

L'approche comparée qui est menée s'interroge sur la durabilité de la viticulture des deux zones étudiées.

1. CARACTERISTIQUES ET MUTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES DEUX ZONES VITICOLES PERIURBAINES ETUDIEES

o *La plaine de Messogheia*

La plaine de Messogheia (13 municipalités, 47.700 ha, 140.561 habitants en 2001, densité 294 habitants/km²) au sud-est d'Athènes, se situe dans l'aire périurbaine entre l'agglomération métropolitaine et le littoral. Il s'agit d'une plaine à forte vocation viti-vinicole, avec l'alternance de l'olivier tout aussi symbolique pour le paysage et le patrimoine culturel de Messogée. La région subit une double pression urbaine à cause de :

- i) L'expansion de l'agglomération d'Athènes à un rythme accéléré depuis les années 2000 suite à la construction de grandes infrastructures routières et de transport dans le cadre du développement de la région métropolitaine (le nouvel aéroport international en 2001, la route périphérique d'Attiki, le train périurbain et l'extension des lignes du métro, les infrastructures des J.O. en 2004) ;
- ii) L'étalement urbain du littoral en tant que zone de loisirs et de résidences secondaires avec l'installation récente de résidences permanentes

La proximité de Messogheia de la ville d'Athènes (20-50 km) et la diminution du temps des trajets grâce aux nouvelles infrastructures a intensifié les migrations journalières pour de raison de travail ; plus de 22.500 résidents de Messogheia (38% du total des actifs) se déplacent quotidiennement vers l'agglomération d'Athènes pour y travailler.

L'augmentation continue de la population recherchant un meilleur cadre de vie en «espace vert et ouvert» (multipliée par 2,7 en trente ans) a conduit à l'augmentation pléthorique des résidences principales, y compris sur la zone côtière balnéaire.

Le poids du secteur agricole n'est plus dominant sur le plan économique. Il faut noter que la population active employée dans le secteur primaire apparaît relativement faible (4% contre 14% au niveau national) tant à cause de la pluriactivité (ou plutôt du métier principal non agricole des propriétaires des terres viticoles et oléicoles) que de la saisonnalité de l'emploi agricole. En 1991 déjà, 36% des chefs d'exploitation avaient l'agriculture comme occupation secondaire.

Sous la pression urbaine la hausse des valeurs des terres (réelles et anticipées) intensifient les stratégies spéculatives des exploitants en faveur des usages non agricoles (résidences, commerces, loisirs, industries). Il en résulte une diminution des terres agricoles et forestières et le morcellement du foncier. Au cours des 30 dernières années, 6.000 ha des terres agricoles et sylvopastorales ont changé d'usage, dont 2.700ha pour la construction du nouvel aéroport. (Nikolaïdou, 2007)

o *Le SIVOM « entre Vène et Mosson »*

Le territoire du SIVOM⁵, créé en 1974, regroupe huit communes, au sud-ouest de l'agglomération de Montpellier (12.300 ha, 28.444 habitants en 1999, densité 231 habitants/km²). Situé à environ 15 km de cette dernière, il se trouve au cœur d'une plaine viticole, délimitée par les deux collines de la Gardiole et de la Moure. Les paysages agricoles encore relativement bien conservés contribuent à son attractivité et à sa valeur résidentielle.

Ce territoire subit une forte pression urbaine causée par les besoins d'espaces à bâtir et à aménager pour l'extension de la ville et favorisée par les grands axes de communication qui traversent la zone (autoroutes A9 et A75 et route départementale D5).

Comme à la périphérie d'Athènes, la proximité de Montpellier a entraîné une très forte polarisation des activités vers la ville, illustrée par l'importance des mouvements pendulaires.

⁵ Le SIVOM, syndicat intercommunal à vocation multiple, est une structure de coopération intercommunale créée pour des objectifs bien précis.

De même, la population de la zone est en constante augmentation depuis 30 ans (multipliée par 2,8). Sur une période de moins de 20 ans (1982–1999), le nombre des migrants a doublé (44% de la population en 1999) ainsi que la population active (13 189 actifs en 1999).

Mais contrairement au cas grec, l'activité économique dominante de la zone reste l'agriculture malgré le développement des services, lié à la proximité de Montpellier. Un cinquième seulement des chefs d'exploitation sont pluriactifs (et travaillent en majorité à Montpellier). Les trois quarts des actifs agricoles sont constitués par de la main-d'œuvre familiale, ce qui confirme la faiblesse des autres secteurs économiques dans la zone. (Abdelhakim, 2004)

2. DYNAMIQUES VITI-VINICOLES OBSERVEES

2.1. Profils viticoles et organisation des filières viticoles

o Plaine de Messogheia

L'olivier et la vigne sont les deux cultures dominantes et emblématiques gravées dans le paysage de Messogheia et de tout l'Attiki, bien adaptées aux conditions géoclimatiques locales. Les cultures annuelles et plus particulièrement les céréales extensives (qui faisaient partie de la trilogie traditionnelle méditerranéenne) sont en voie de disparition (271 ha en 2001). Par contre, quelques cultures maraîchères dynamiques s'inscrivent dans le cadre de la périurbanité (marchés de proximité).

Les cépages sont dans la grande majorité grecs, notamment le Savatiano (vin blanc) suivi par le Roditis (rosé) et ils sont destinés en presque totalité à la vinification. L'introduction récente des cépages importés se fait dans le cadre d'amélioration/ diversification de la qualité du vin.

La plaine est surtout connue pour la production du vin « retsina » (vin résiné jouissant d'une appellation de tradition) et des vins locaux (sous la dénomination vin d'Attiki, vin du pays de Messogheia). Tous sont des vins de table populaires, vendus en grande partie en vrac auprès des tavernes de la petite région et d'Athènes ainsi que sur place auprès d'une clientèle plus ou moins stable qui aime le goût de ce type de vin pas cher.

A côté d'une trentaine d'unités viticoles professionnelles de petite et moyenne taille et de haut niveau de technicité, il existe un nombre inconnu de pressoirs familiaux de statut informel (soit absence de permis de construction de locaux, soit absence de permis de fonctionnement de la cave) qui vendent du vin en vrac (marchés de proximité). (Nikolaïdou, 2007)

o *Le SIVOM "entre Vène et Mosson"*

La vigne, culture historique du Midi (introduite dès le XIV^e siècle), est encore dominante, souvent en monoculture, même à proximité de Montpellier. Dans la zone du SIVOM, elle occupe 75% de la SAU (les céréales 8% ; l'oléiculture 1%). Une diversification maraîchère se développe dans les communes de plaine sous l'influence urbaine.

Les structures viticoles sont traditionnelles, petites, familiales, en faire-valoir direct. Leur production est organisée autour de cinq caves coopératives, bien ancrées sur le territoire. La majorité de la production viticole est destinée aux caves coopératives (80%).

La production est plus orientée vers l'augmentation des volumes que sur la qualité : le vin de pays occupe la superficie viticole la plus importante (53%), suivis par l'AOC (27%) et le vin de table (20%). Toutefois, il y a eu beaucoup de replantations visant à améliorer l'encépagement (74% des agriculteurs enquêtés). Les cépages méditerranéens traditionnels (Grenache, Carignan...) côtoient les cépages extra-régionaux (Merlot, Syrah, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay...).

Les caves particulières (13) sont assez dynamiques, avec de bonnes performances commerciales, notamment à l'export et par la vente directe sur l'exploitation. (Abdelhakim, 2004)

2.2. Mutations dans l'agriculture et l'espace rural

Dans toutes les communes de la plaine de Messogheia, on observe une diminution progressive de la SAU totale et viticole, notamment à cause de l'urbanisation directe des terres agricoles. Mais la chute est plus brutale pour les surfaces viticoles (réduction de 38% entre 1991 et 2001) que pour la SAU totale (diminution de 14% pendant la même période). La viticulture reste pourtant dominante dans l'assolement agricole de la plaine (3691 ha soit 47% des surfaces).

Les effets de la forte spéculation foncière générée par la pression de l'urbanisation sont notamment :

- Un blocage foncier : la terre reste « en attente » pour des raisons spéculatives alors que les parcelles les plus vulnérables à l'urbanisation sont celles de petite taille ;
- Un morcellement accentué : au niveau de la plaine, la surface moyenne par exploitation en 2001 est de 1,8 ha (contre 4,4 ha au niveau national) avec un taux de parcellisation de 4,5 parcelles/exploitation (6,2 au niveau national) et de 0,43 ha/parcelle (0,72 ha au niveau national) ;

- Un mitage du paysage par les constructions spontanées et les terres agricoles en friche « dans l'attente de reconversion » qui met en péril la forte identité viti-vinicole du pays.

Dans le cas héraultais, il y a eu, aussi, une forte diminution de la SAU totale (-30% entre 1979 et 2000, soit le double de la baisse enregistrée au niveau départemental) et des superficies viticoles (-40%), alors que l'oléiculture est en progression depuis 1988. On observe toutefois un ralentissement de cette diminution dans les années récentes, dû aux nouvelles installations qui ont eu lieu entre 1980 et 1985 (par achat), suite à la crise viticole.

La taille moyenne des exploitations agricoles, beaucoup plus grande que dans le cas grec, a augmenté entre 1979 et 2000, passant de 6,6 ha à 9,1 ha, tandis que le nombre d'exploitations était divisé par 2 (422 en 2000) 52% des exploitants n'ont pas de succession.

2.3. Le rôle des caves

Le devenir de la viticulture est lié à la dynamique de la filière vinicole et à la rentabilité économique assurée aux cultivateurs/ propriétaires agricoles.

On peut distinguer trois types de caves dans les deux zones étudiées :

- Des caves privées dynamiques, aussi bien dans la plaine de Messogheia que dans le SIVOM "entre Vène et Mosson", ayant une stratégie de qualité (renouvellement des vignes, amélioration/valorisation des cépages locaux, culture biologique, rénovation des installations et mise en bouteille) et de diversification (caves visitables/ dégustation sur place, vente directe, etc.). Ces unités professionnelles progressent ces dernières années en termes de volumes de production et de revenus grâce à leur démarche d'innovation/adaptation aux exigences des consommateurs avertis et à la promotion sur le marché du vin conditionné de la qualité et de l'image patrimoniale des vins locaux. (Nikolaïdou, 2007)

- Les petites caves traditionnelles (pressoirs) de la plaine de Messogheia, caractérisées par la vente directe en vrac (tavernes, individus, autres caves), la qualité médiocre du vin, des installations souvent sans permis de construction ou de fonctionnement, la fragilité des structures non professionnelles. Ces unités peuvent survivre précairement grâce aux coûts restreints de production et de commercialisation (marché informel) ainsi qu'aux économies de proximité (main-d'œuvre non déclarée, clientèle stable et occasionnelle de la grande ville, réseaux atypiques d'écoulement). Le rétrécissement des terres viticoles touche en premier lieu ce secteur vinicole informel. (Nikolaïdou, 2007)

- Les caves coopératives regroupent dans le SIVOM "entre Vène et

Mosson" (comme dans tout le Languedoc) la grande majorité des producteurs, de la production et de la commercialisation. Après s'être enfermées dans les routines de la production de masse, les coopératives ont développé ces dernières années des démarches de qualité (investissements dans la viticulture, la vinification) mais la commercialisation en vrac reste très majoritaire. Généralement de grande taille (plus de 100 adhérents), elles produisent une gamme très importante de vins dont l'AOC Coteaux du Languedoc et l'AOC St Georges d'Orques, des vins de pays et encore trop de vins de table (marché en crise) (Touzard et Chiffolleau, 2003). Dans les dynamiques territoriales impulsées par la pression d'urbanisation autour de Montpellier, on observe des pertes de terres dans la plaine (même en AOC) compensées par la reconquête de vignoble sur les coteaux (Jarrige, 2002).

3. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET PERSPECTIVES TERRITORIALES

En Grèce les défaillances des législations foncières et de protection des terres agricoles sont à l'origine d'une modification souvent brutale de l'espace rural. L'extension spontanée et anarchique des villes vers les zones rurales, la construction illégale des habitats, aussi bien modestes qu'aisés, dévorent les terres agricoles et amènent à une banalisation décevante du paysage rural. Ce désordre peut s'expliquer par le statut juridique flou de certaines terres agricoles et forestières comme par exemple des indivisions communales, des terres domaniales et des propriétés des monastères qui ont été exemptées de l'ancienne réforme agraire (1920) ou encore des anciennes copropriétés des migrants citadins absentéistes qui ont été accaparées sans titre et illégalement construites avec la tolérance politique, surtout dans les années 60 et 70. D'autre part, la seule législation existante jusqu'à nos jours pour la protection des terres agricoles, ou autrement pour l'obtention du permis de construction "hors plan urbanistique de la commune rurale" est celle qui caractérise comme "terrain agricole constructible" celui qui dépasse les 4 ares (Anthopoulou & Moyssidis, 2003).

Très récemment, une planification spatiale à long terme a été établie pour la plaine de Messogheia (Loi de 2003 concernant les Zones de Contrôle Urbanistique de Messogheia). Mais, sachant qu'il n'existe pas en Grèce de législation efficace en matière de protection institutionnelle de la terre agricole ni d'expérience suffisante, il paraît difficile de réussir à appliquer de nouvelles réglementations relatives aux usages des terres et aux conditions de construction dans cette aire périurbaine fragilisée par une urbanisation incontrôlée.

L'explosion urbaine dans les années 2000, combinée à l'absence de politiques publiques solides pour l'aménagement du territoire et le soutien

de l'agriculture périurbaine, remet en question les perspectives de l'espace rural de la plaine de Messogheia. D'autre part, les fonds européens au développement rural et à la multifonctionnalité de l'agriculture n'ont pas trouvé de terrain d'action dans la région car la plaine de Messogheia est plutôt considérée et traitée comme étant de l'urbain, tant par les décideurs centraux que les acteurs locaux. Il faut ajouter ici le manque de réflexion globale en matière de projet de territoire intégrant l'utilité de l'agriculture dans toutes ses dimensions multifonctionnelles : production, patrimoine, cadre de vie. A ceci contribue aussi le fait que la plaine de Messogheia ne joue pas le rôle classique des espaces agricoles périurbains : celui d'approvisionnement de la grande agglomération en produits frais (comme c'est le cas de la plaine périurbaine de Thèbes en maraîchage et de Corinthe en fruits), ou dans un autre contexte, le rôle d'accueil d'activités de loisirs en plein air (randonnées, gastronomie, fermes pédagogiques, sports) (Anthopoulou et Moissis, 2003).

Finalement, les défaillances des réglementations visant à protéger les terres agricoles, l'absence de cadastre national et les microstructures foncières conduisent à une urbanisation galopante dans la région de Messogheia mettant en question d'une façon cruciale le devenir de l'agriculture restante. Compte tenu des hausses des prix des terres agricoles susceptibles d'être bâties (légalement ou inégalement), le marché semble avoir le rôle décisif dans les stratégies des propriétaires et la gestion du foncier. Et comme l'agriculture en elle-même pourrait difficilement acquérir une valeur suffisante pour réussir à concurrencer les usages alternatifs spéculatifs des sols, il est nécessaire que « l'agriculture périurbaine devienne partie intégrante des plans d'aménagement urbain reconnaissant sa spécificité et ses divers apports à la société » et qu'il ait une volonté politique de régularisation spatiale (Elloumi et Jouve, 2003).

L'exemple du SIVOM "entre Vène et Mosson" témoigne de cette volonté politique d'aménagement concerté entre le rural et l'urbain et de la montée en puissance des structures intercommunales dans la gouvernance territoriale. La démarche de projet territorial est bien engagée par le SIVOM selon des axes qui entérinent la croissance démographique et l'intégration fonctionnelle au pôle montpelliérain via l'agglomération de Montpellier. La préservation de la qualité de vie des villages ainsi que des espaces naturels et agricoles apparaît comme une priorité partagée des communes du SIVOM avec une vocation de "poumon vert périurbain". On note cependant une grande hétérogénéité des politiques locales de gestion de l'urbanisation entre les communes de plaine et celles de collines.

L'ensemble des 8 communes du SIVOM fait partie de l'agglomération de Montpellier, constituée de 31 communes. L'agglomération exerce au nom des communes des compétences en matière de développement économique, d'habitat, de gestion de l'eau et de collecte des ordures ménagères ainsi qu'en

matière d'aménagement de l'espace et de transport. Approuvé en février 2006, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération est un document de planification qui définit pour 10 à 20 ans, les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'échelle des intercommunalités. Il fixe les limites entre, d'une part, les espaces urbains ou voués à l'urbanisation et, d'autre part, les espaces naturels et agricoles. Il organise, dans l'espace et dans le temps, les conditions du développement durable du territoire.

Ces différents découpages administratifs peuvent se traduire par des politiques locales hétérogènes et ne facilitent pas la gestion de l'espace. En effet les objectifs du SIVOM doivent toujours être en accord avec les grandes orientations décidées par l'agglomération. D'une manière générale il apparaît nécessaire d'impliquer davantage les agriculteurs dans les projets territoriaux, étant donné qu'ils gèrent une grande partie de l'espace rural. En particulier, les stratégies foncières des agriculteurs sont déterminantes pour la durabilité de l'agriculture (Jarrige, 2002 ; Jarrige, Jouve et Napoléone, 2003).

Dans le territoire du SIVOM, 25% des terres agricoles vendues entre 1990 et 2004 ont été faites pour des terrains de construction. Ainsi, comme pour le cas grec et en dépit d'un cadre institutionnel plus solide, le marché foncier semble jouer un rôle décisif

CONCLUSION

Les résultats des deux études ne montrent pas une meilleure "résistance" de la viticulture dans le périurbain de Montpellier que dans celui d'Athènes. Dans les deux cas, la viticulture peine à se maintenir dans ces aires périurbaines du littoral méditerranéen, à cause des contraintes importantes que l'urbanisation impose vue les rentes foncières prometteuses réalisables par la transformation directe des terres agricoles en terrains constructibles. Le vignoble disparaît à un rythme inquiétant (recul de 40% des superficies) aussi bien dans la région du SIVOM que dans la plaine de Messogheia, en dépit des aides de la PAC pour la régénération du vignoble et les politiques récentes de protection des zones agricoles (POS de l'Attiki, projet territorial du SIVOM, SCOT de l'agglomération de Montpellier).

Bien qu'en France, comparativement à la Grèce, la législation en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'usage agricole des terres soit plus explicite, plus solide et de plus longue durée, et qu'il en soit de même de la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture (ex. CTE), la situation est aussi préoccupante dans les deux pays. Les initiatives prises dans les deux cas étudiés par les acteurs vitivinicoles (caves privées et coopératives, syndicats intercommunaux, associations culturelles et environnementales), en vue d'accroître les valeurs ajoutées locales (produits identitaires de qualité), ne sont pas efficaces si elles ne rentrent pas dans un

projet agri-urbain structuré dans une perspective de développement territorial durable partagé.

Dans les deux cas, la nécessité d'une intervention forte de l'action publique pour rééquilibrer l'espace rural et redonner sens à l'activité agricole par la reconnaissance de ses externalités positives (paysage, patrimoine, nature, etc.) demeure forte. Etant donné que la demande sociale de ces aménités des territoires ruraux s'accroît de plus en plus, il est important que des cultures méditerranéennes aussi emblématiques que la vigne soient valorisées par des projets innovants, que ce soit une approche patrimoniale (ex. paysage, bâti agricole) ou une approche marchande par le développement de produits de qualité. Sinon, ce sera encore le marché foncier qui aura le rôle décisif dans la régulation des usages des sols et d'aménagement de l'espace.

La volonté politique de régulation spatiale est peut-être encore trop récente pour que ses effets soient visibles. Il reste que le rôle déterminant du marché foncier est encore insuffisamment pris en compte.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDELHAKIM T. (dir.), 2004. Analyse Diagnostic d'une zone rurale. Zone du SIVOM "Entre Vène et Mosson" (Hérault), rapport de stage, CIHEAM-IAM Montpellier.
- ANTHOPOULOU Th. & MOISSIDIS, A., 2003. L'espace rural périurbain : rupture ou inévitable continuité et adaptation ? Le cas grec (Athènes et Corinthe), in Elloumi M. et Jouve AM. (dir.), *Bouleversements fonciers en Méditerranée*, KARTHALA-CIHEAM, pp. 85-112
- ELLOUMI M. & JOUVE AM., 2003. Introduction générale, in Elloumi M. et Jouve AM. (dir.), *Bouleversements fonciers en Méditerranée*, KARTHALA-CIHEAM, pp. 11-35
- JARRIGE F., JOUVE AM. & NAPOLEONE C., 2003. Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ? , in *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, pp 13-28
- JARRIGE F., 2002. L'agriculture périurbaine à la croisée des territoires. Situation et enjeux autour de Montpellier. Communication au colloque international "Agronomes et territoires", 2^o édition des journées Olivier de Serres. Les entretiens du Pradel.
- NIKOLAÏDOU S., 2007. Les transformations socio-spatiales et l'avenir de l'agriculture en zones périurbaines : Etude de la viticulture de Messogheia (Attiki, Grèce), Série Master of Science n° 83, CIHEAM.
- Touzard JM. & Chiffolleau Y., 2003. L'aventure des coopératives viticoles du Midi de la France, Conférence à Agropolis Muséum, Montpellier.